

L'action de la douane dans la lutte anti-contrefaçon

Actualités

COMMISSION UNIFAB du 16 mai 2017

*Direction générale des douanes et des droits indirects
Bureau E1 – section propriété intellectuelle et contrefaçon*

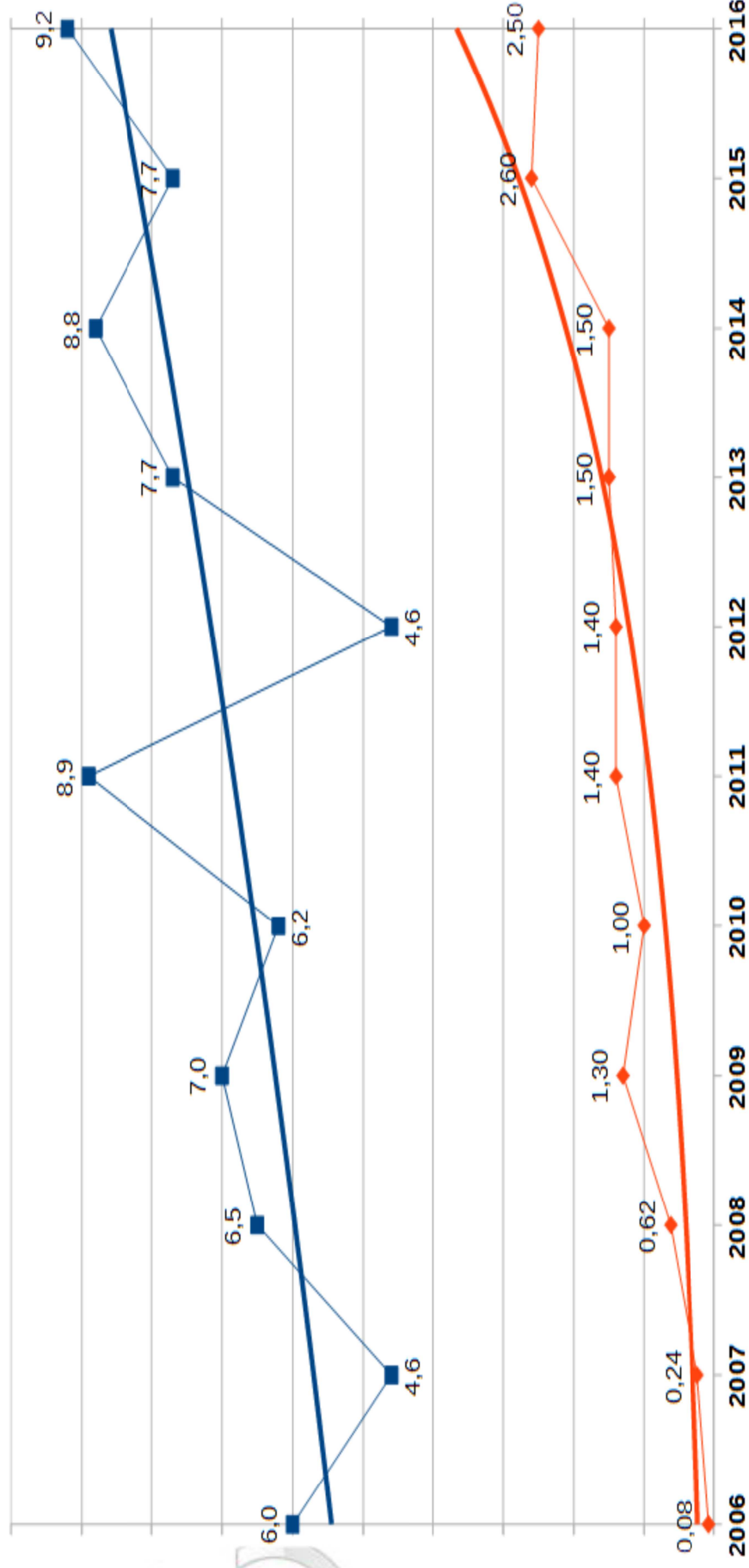




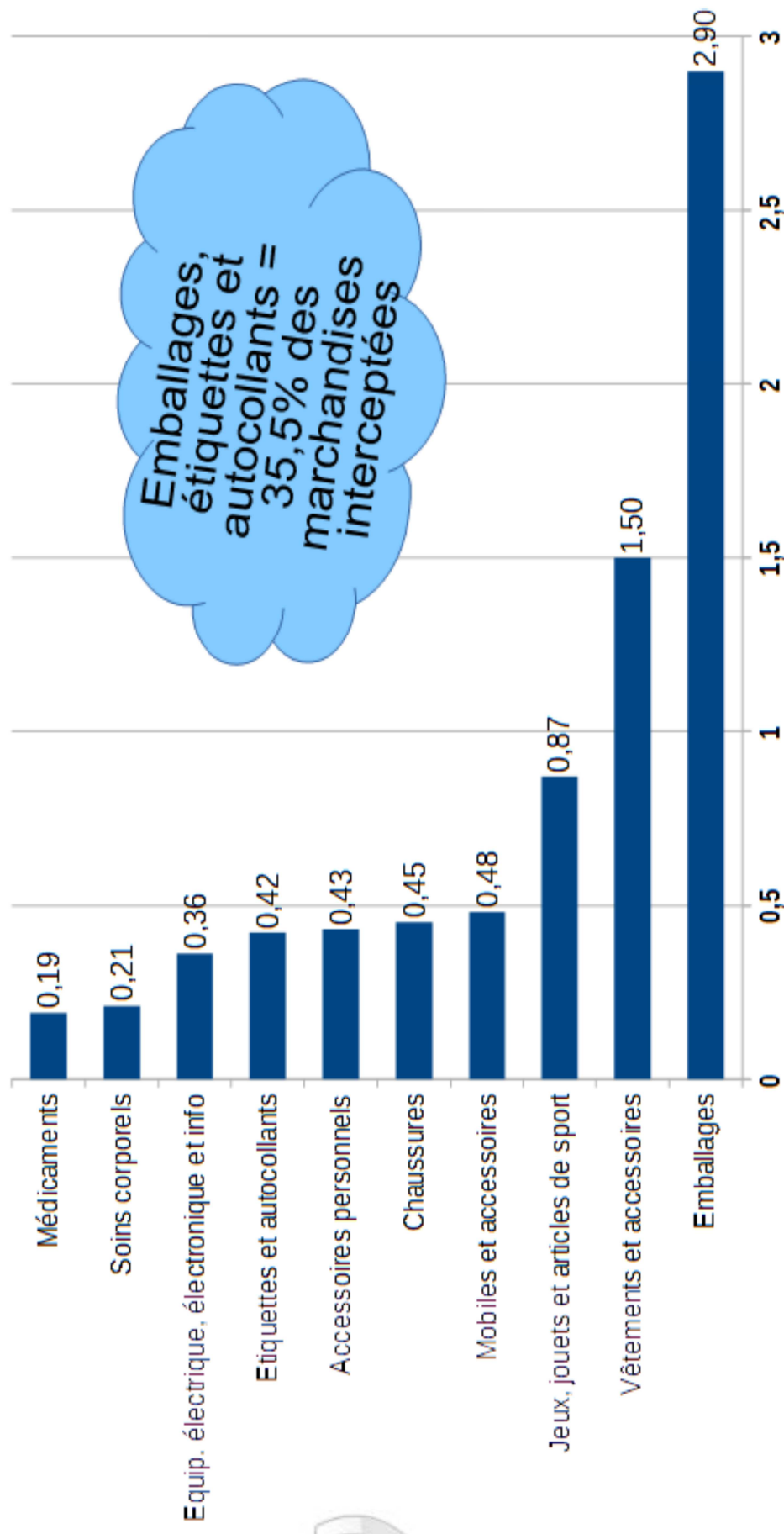
1 – Chiffres et tendances

Évolution du nombre d'articles de contrefaçon interceptés par la DGDDI

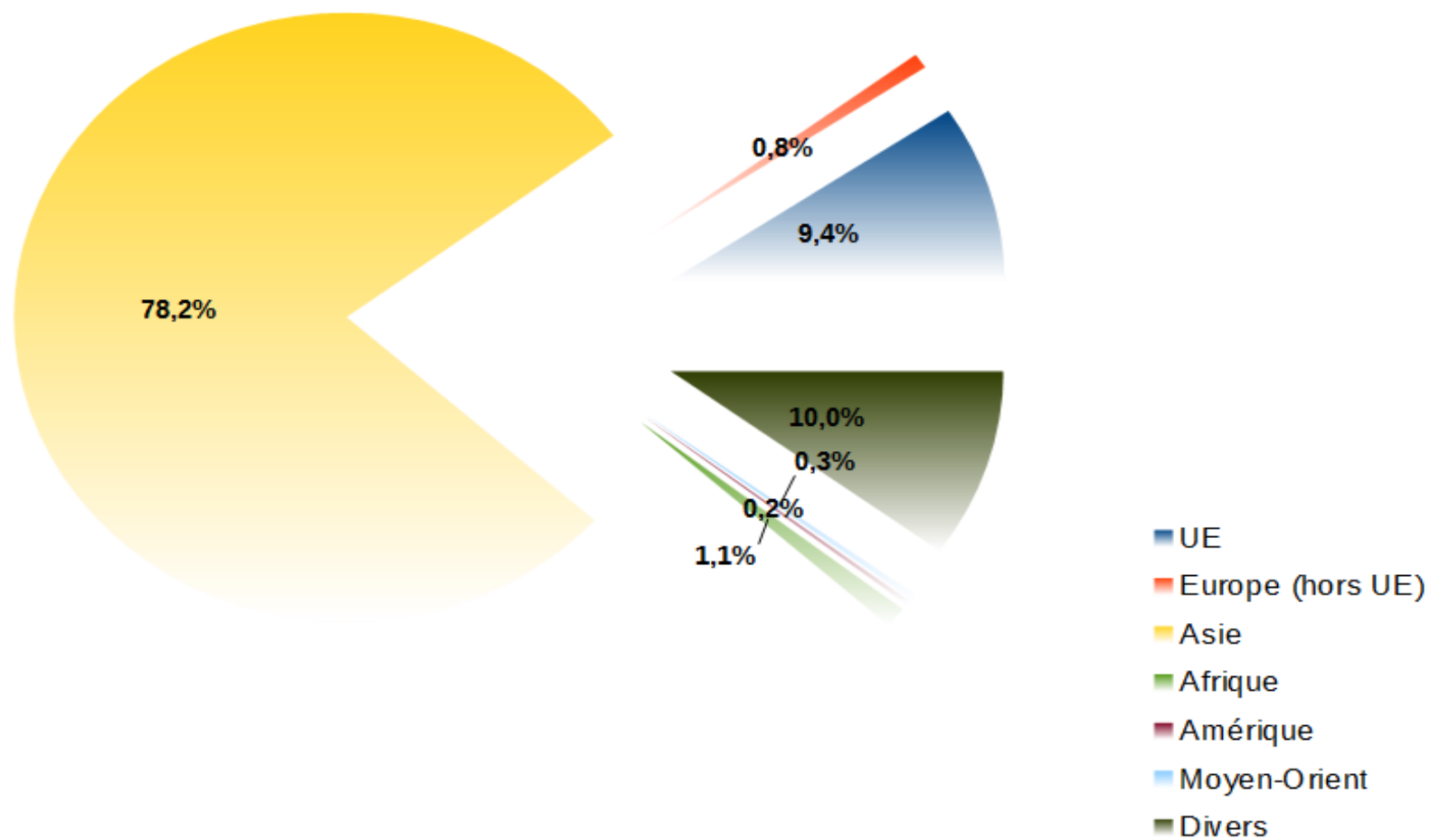
2016 : 27 % des interceptions liées à internet.



Principales catégories de marchandises interceptées en 2016 (en million)




Répartition des articles interceptés par origine connue en 2016





✓ **9,24 millions de contrefaçons interceptées en 2016 en France (7,6 millions en moyenne depuis 2006)**



✓ **Importance des emballages, étiquettes et autocollants (35% des interceptions), mais également des vêtements et accessoires, des jouets, jeux, articles de sport, des chaussures ou de la téléphonie mobile ;**



✓ **Trafic important par Internet : 2,5 millions d'articles interceptés par fret postal et fret express en 2016 (27% des interceptions totales).**

2 – Actualité

- Levée du secret professionnel
- Droits d'auteur
- Arrêts de la Cour d'appel de Paris
- Questions diverses




Levée du secret professionnel

Le règlement 608/2013 et le CPI prévoient que le TD ou son représentant peut obtenir, **dès notification de la retenue**, communication des informations suivantes :

- Nom et adresse du destinataire,
- Nom et adresse de l'expéditeur,
- Nom et adresse du déclarant et du détenteur des marchandises,
- Régime douanier,
- Origine des marchandises,
- Destination des marchandises.

=) Informations qui ne peuvent être utilisées qu'aux fins d'introduction d'une action en justice ou de mise en œuvre de la PDS.

Le service n'a pas à communiquer ces informations



Dans le cas de la retenue : Si les informations sont utilisées à d'autres fins, la DI peut être suspendue ou abrogée.

Dans le cas de la saisie : En cas d'infraction douanière et de saisie des marchandises dont le caractère contrefaisant est manifeste, le TD n'est pas partie à la procédure, aucune information couverte par le secret professionnel ne peut lui être communiquée.

Droits d'auteur

Arrêté du 29 juin 2015 – article 3 :

« Lorsqu'elle porte sur des droits d'auteur ou des droits voisins, la demande d'intervention doit également comporter :

1° la ou les décisions de justice ayant reconnu l'existence du ou des droits d'auteur pour lesquels la protection est demandée ou, à défaut, l'ensemble des documents permettant au service douanier de s'assurer de cette existence ;

2° la description des éléments caractéristiques et originaux de l'oeuvre dont la reproduction est susceptible de matérialiser la contrefaçon »

Voir également **circulaire du 4 juillet 2016** relative à la demande d'intervention et à la retenue de marchandises présumées contrefaisantes par l'administration des douanes.

Droits d'auteur


1° [...] l'ensemble des documents permettant au service douanier de s'assurer de cette existence :

- originalité
- titularité
- date de la création

2° la description des éléments caractéristiques et originaux de l'œuvre dont la reproduction est susceptible de matérialiser la contrefaçon

Utile : des exemples d'articles qui ne sont pas des contrefaçons.

Arrêts de la Cour d'appel de Paris INNELEC et BELLA



Les arrêts de la Cour d'appel de Paris du 19 janvier 2016 et du 13 septembre 2016, s'appuyant sur le règlement (UE) n° 608/2013, ont ordonné la libération de marchandises saisies par la douane après retenue, au motif :

- d'une part, qu'aucune juridiction n'avait prononcé le caractère contrefaisant des marchandises importées,
- et, d'autre part, que le titulaire de la marque n'avait pas introduit d'action civile ou pénale.

Sources d'informations sur internet



douane.gouv.fr
DOUANES ET DROITS INDIRECTS



Vous êtes ici : Informations > Douane > Sécurité - Contrefaçon

Contrefaçon



Rôle de la douane dans la lutte contre la contrefaçon

La contrefaçon constitue un phénomène en augmentation constante qui profite de la mondialisation des échanges et qui n'épargne aucun secteur de l'activité économique



Pouvoirs de recherche des contrefaçons

La douane dispose de pouvoirs de contrôle spécifiques conférés par le code des douanes.



Infractions douanières en matière de contrefaçons

La qualification juridique des infractions douanières en matière de contrefaçons



Aspects juridiques de la lutte contre la contrefaçon

La contrefaçon, phénomène ancien, est devenue un des fléaux économiques des sociétés contemporaines



Contrefaçons : Demande d'intervention / Application for action

Vous êtes titulaire d'un ou plusieurs droits de propriété intellectuelle, renforcez leur protection en déposant une demande d'intervention auprès de la douane.



Unanimes pour lutter contre la contrefaçon

Le Sénat a adopté définitivement la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la contrefaçon.



Journée nationale de destruction de contrefaçons

Comme en 2013, cette deuxième édition s'est déroulée sur toute la France avec la destruction de plus d'un million de contrefaçons.

SOMMAIRE

Missions et organisation >

Emploi >

Sécurité ▾

● Contrôles douaniers

● **Contrefaçon**

● Lutte contre les trafics

● Protection de l'environnement

Evénements

Information et dépôt d'une demande d'intervention

Bureau E1 « politique tarifaire et commerciale »
Section propriété intellectuelle et contrefaçon
contrefac@douane.finances.gouv.fr

Infos Douane Service
[0811 20 44 44](tel:0811204444)

Site Internet de la douane
www.douane.gouv.fr

Pôles d'action économique et
cellules conseil aux entreprises